

# L'offre de formation CGT 2024



## La formation syndicale, pourquoi ?

*Pour être efficace, tout simplement.*

*Pour équiper nos syndiqués, militants, dirigeants en savoirs et savoirs faire pour agir, mener et conduire leur activité, remplir leur mandat.*

*La recherche d'une nouvelle efficacité pour le syndicalisme est au cœur du 48ème congrès de la Cgt.*

*Bâtir une économie performante pour servir le progrès social exige d'arrêter de dévaloriser le travail humain. Il faut au contraire lui donner un nouveau statut qui permette de développer toutes les potentialités des individus. La sécurité sociale professionnelle revendiquée par la CGT conjugue accès à l'emploi correctement rémunéré, déroulement de carrière grâce à des droits attachés à chaque personne quelles que soient les évolutions des entreprises, et droit à une véritable formation tout au long de la vie.*

*Gagner de telles avancées sociales ne sera pas possible sans des syndiqués nombreux, pleinement acteurs décideurs.*

*Parmi eux, il en faut qui assument des responsabilités à tous les niveaux de l'organisation. Ils et elles sont élus sur la base de la confiance que les autres leur accordent. C'est primordial.*

*Cela ne dispense pas d'acquérir les connaissances et plus largement les capacités indispensables à la réussite de la mission qui leur est confiée. Cela a toujours été vrai.*

*Aujourd'hui c'est devenu déterminant. Parce que le champ du syndicalisme s'élargit, les questions se complexifient, le salariat s'est beaucoup diversifié, les techniques évoluent dans le syndicalisme comme dans la société.*

*Tout cela donne à la formation syndicale une place nouvelle et un rôle différent.*

*Développer une formation syndicale accessible, répondant aux besoins de chacune et de chacun, dès l'adhésion, au fur et à mesure des prises de responsabilités, puis tout au long de sa vie syndicale constitue un enjeu majeur pour que la Cgt atteigne les objectifs qu'elle se fixe.*





# L'offre de formation CGT 2024



## Le congé de formation économique, sociale et syndicale - Droit et textes de base

Chaque salarié du secteur privé ou public a droit à 12 jours de congé formation par an (18 jours pour les animateurs de stage et pour les salariés appelés à exercer des fonctions syndicales), dans la limite d'un plafond déterminé par la taille de l'entreprise.

Depuis la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014, l'article L.2145-7 du Code du travail permet de prendre le congé formation économique, sociale et syndicale sur une demi-journée minimum.

Le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération.

L'employeur verse les cotisations et contributions sociales afférentes à la rémunération maintenue.

**Les ordonnances signées par le chef de l'Etat en 2017 ont complètement modifié le mécanisme de remboursement des salaires maintenus qui existait jusqu'alors. En effet les employeurs ne peuvent plus désormais demander le remboursement des salaires maintenus aux Organisations Syndicales.**

Le fait que l'ensemble des éléments de rémunération ( salaire net et cotisations sociales) soient maintenus correspond à l'une de nos exigences.

Même si en apparence, cette mesure peut apparaître comme positive car elle supprime des procédures chronophages avec les difficultés que nous connaissons tous, plusieurs éléments fondent notre opposition à ces mesures:

Il n'y aura plus de demande directe entre le syndicat et l'employeur concernant la formation syndicale ce qui va entraîner une baisse du rapport de force sur les questions de formation syndicale des adhérents, des élus et des mandatés. Les pressions des employeurs pour refuser les départs en CFESS seront plus fortes sur les salariés et spécialement dans les TPE.

La bataille doit être menée dans les syndicats pour maintenir le droit à la formation syndicale en restant vigilant sur les éventuels refus des employeurs. Il s'agit aussi de ne pas céder aux employeurs qui vont amplifier les pressions pour que les élus et mandatés réalisent des formations en dehors des Organisations Syndicales. Des accords d'entreprise pour mettre en place des formations communes avec les employeurs pourraient être proposés aux élus. Il faut s'y opposer catégoriquement...



# L'offre de formation CGT 2024



**ÊTRE ACTEUR**

**TOUTE SA VIE SYNDICALE**

## Formation S'impliquer dans la CGT

*(inscription à faire auprès de l'Union Locale)*

### Union Locale de Châlons-en-Champagne :



Le vendredi 26 janvier 2024

Le mardi 09 avril 2024

Le vendredi 28 juin 2024

Le mardi 08 octobre 2024



## Participer à la vie de la CGT (Module 1 et 2)

*(inscription à faire auprès de l'Union Locale)*

### Union Locale de Reims :

Du 18 au 22 mars 2024

Du 17 au 21 juin 2024

Du 09 au 13 décembre 2024



### Union Locale d'Épernay :

Du 18 au 22 mars 2024

Du 07 au 11 octobre 2024



### Union Locale de Châlons-en-Champagne

#### (Module 1 et 2) :



Du 05 au 09 février 2024

Du 03 au 07 juin 2024

Du 16 au 20 septembre 2024

Du 16 au 20 décembre 2024\*

*\*session réservée exclusivement*

*aux stagiaires effectuant le stage CSE dans cette même année (module 3 en 2025)*





# L'offre de formation CGT 2024



**ÊTRE ACTEUR**

**TOUTE SA VIE SYNDICALE (suite)**

**Participer à la vie de la CGT (Module 3)**

*(inscription à faire auprès de l'Union Locale)*

**Nouveau format  
niveau 1**

**Union Locale de Châlons-en-Champagne :**



**Du 19 au 21 février 2024**

**Du 17 au 19 juin 2024**

**Du 30 septembre au 02 octobre 2024**

**Développer la CGT (module 2)**

*(inscription à faire auprès de l'Union Départementale)*

**Union locale de Reims :**



**Du 12 au 16 février 2024 (suite module 1 de 2023)**

**Union locale d'Épernay :**



**Du 13 au 17 mai 2024 (suite module 1 de 2023)**

**Nouveau format  
niveau 2**



# L'offre de formation CGT 2024



**ÊTRE ACTEUR**

**TOUTE SA VIE SYNDICALE (suite)**

## **Développer la CGT (module 1)**

*(inscription à faire auprès de l'Union Départementale)*

### **Union Locale de Châlons-en-Champagne :**



Du 23 au 27 septembre 2024

*(module 2 en 2025)*

### **Reims, Union Départementale de la Marne :**



Du 4 au 8 novembre 2024

*(module 2 en 2025)*

### **Union Locale d'Épernay :**



Du 02 au 06 décembre 2024

*(module 2 en 2025)*

**Nouveau format  
niveau 2**



# L'offre de formation CGT 2024



## Outiller au mandat

### **Comité Social et Economique (CSE) :**

*(inscription à faire auprès de l'Union Départementale)*

#### Reims, Union Départementale de la Marne :



Du 25 au 29 mars 2024

#### Union Locale d'Épernay :



Du 24 au 28 juin 2024

#### Union Locale de Châlons-en-Champagne :



Du 15 au 19 avril 2024

### **Salaire socialisé : Fiche de paie**

*(inscription à faire auprès de l'Union Locale)*

#### Union Locale de Châlons-en-Champagne :



Le Vendredi 31 mai 2024

Le Vendredi 08 novembre 2024

#### Union Locale de Reims :



Du 14 au 15 octobre 2024



# L'offre de formation CGT 2024



## Outiller au mandat (suite)

### Module communication

*(inscription à faire auprès de l'Union Locale)*

#### Union Locale de Reims :

#### Union Locale de Châlons-en-Champagne :



Du 18 au 19 novembre 2024



Du 12 au 13 mars 2024

Du 14 au 15 novembre 2024

*(dates à confirmer auprès de l'UL de Châlons)*

### Module Protection sociale

*(inscription à faire auprès de l'Union Locale)*

#### Union Locale de Reims :



Du 13 au 14 mai 2024

### Combattre les idées d'extrême droite

*(inscription à faire auprès de l'Union Locale)*

#### Union Locale de Châlons-en-Champagne :



Le Vendredi 22 mars 2024

Le Jeudi 21 novembre 2024



# L'offre de formation CGT 2024



## Outiller au mandat (suite)

### Formation spécifique

*(inscription à faire auprès de l'Union Locale)*

#### Union Locale de Châlons-en-Champagne :



Du 29 janvier au 02 février 2024



**S'inscrire auprès de l'UL de Châlons-en-Champagne :**

[ulcgtchalons.formations@gmail.com](mailto:ulcgtchalons.formations@gmail.com)

### Formation PRUDIS

*(pour les Conseillers Prud'hommes)*

#### Reims, Union Départementale de la Marne :

##### Session 3, Module 1



Du 11 au 15 mars 2024

##### Session 3, Module 2



Du 14 au 18 octobre 2024

##### Journées d'études jurisprudentielles :

Lundi 24 juin 2024



Lundi 25 novembre 2024





# L'offre de formation CGT 2024



## **CONTACTS pour inscription**

### **La Formation Syndicale UD Marne**

**Maison des Syndicats**

**15 Bd de la Paix**

**BP 11215**

**51058 REIMS CEDEX**

**Tél. : 03.26.88.23.04**

**Mail : [udcgt51.formation@orange.fr](mailto:udcgt51.formation@orange.fr)**

### **Union Locale de Reims**

**Tél. : 03.26.47.12.82**

**Mail : [ulcgtreims@gmail.com](mailto:ulcgtreims@gmail.com)**

### **Union locale de Châlons-en-Champagne**

**Tél. : 03.26.68.03.38**

**Mail : [ulcgtchalons.formations@gmail.com](mailto:ulcgtchalons.formations@gmail.com)**

### **Union Locale d'Épernay**

**Tél : 03.26.54.43.86**

**Mail : [cgt.epernay@wanadoo.fr](mailto:cgt.epernay@wanadoo.fr)**



**Les inscriptions seront effectuées directement auprès des UL  
ou de l'Ud où se tiendra la formation.**